62e ANNEE. — N° 152 MERCREDI 27 DECEMBRE 1922

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— de —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La nouvelle organisation de la production chez les Soviets. — Le commerce extérieur de la France. — Les accords de Washington : une question de principe.

Au cours de ces derniers mois, nous avons signalé à plusieurs reprises l'évolution des Soviets en ce qui touche à la production industrielle.

M. Raoul Labry, — dont nous avons souvent retenu ici les commentaires si documentés au sujet de la Russie des Soviets — examinant l'autre jour, dans la *Dépêche*, le « nouveau code industriel des Bolcheviks », formulait diverses réflexions particulièrement intéressantes.

Notre distingué compatriote résume d'abord en ces termes l'évolution accomplie :

Les Bolcheviks sont passés du système de la socialisation spontanée à celui de la nationalisation ; puis, sous la poussée des réalités, à un système mixte de trusts d'Etat et d'entreprises capitalistes.

En apparence, avec la législation nouvelle, les patrons russes sont placés dans les mêmes conditions que leurs confrères occidentaux.

En fait, il n'en est rien et, vue de près, la situation est loin d'être la même. Si les patrons discutent avec les syndicats des conditions du travail, les syndicats ont à leur tête, non pas des *ouvriers librement élus*, mais *des communistes imposés* par le parti au pouvoir.

En dernière analyse, le patron a à traiter moins avec une organisation ouvrière qu'avec une organisation politique, inspirée par le seul intérêt de la dictature bolcheviste.

M. Labry définit en ces termes le sens et la portée du nouveau système:

Il faut que l'industrie d'Etat l'emporte sur l'industrie capitaliste, sinon le communisme est irrémédiablement perdu. Il faut, par conséquent, que le pouvoir politique garde la haute main sur cette industrie ennemie, qui doit seulement servir à lui redonner la victoire un instant compromise. De là, malgré les apparences, la situation incertaine faite aux industriels. Aussi me semble-t-il que ce code nouveau n'est pas encore le remède souverain d'où sortira la résurrection de la Russie. Il faut le voir à l'épreuve !

Au total, la réforme des Soviets n'est qu'apparente : c'est un moyen de retarder la faillite et qui ne doit pas faire illusion.

⁂

La direction générale des douanes vient de nous communiquer les résultats du commerce de la France arrêtés au 30 novembre.

Dans l'ensemble, notre commerce est revenu sensiblement au volume de 1913.

Pour les onze premiers mois de 1922, on arrive à une somme d'importations et d'exportations voisine de 39 milliards de francs, ce qui fera pour l'année entière environ 42 ou 43 milliards. Si l'on divise ce chiffre par le chiffre de 1913, qui était de 15 milliards 301 millions de francs, on obtient un coefficient légèrement inférieur à 3, correspondant à l'augmentation générale des prix ou, pour mieux dire, à la diminution de la valeur relative du franc-papier.

A l'importation, la somme globale de 1913 atteignait 8 milliards 421 millions ; la somme de 1922, qui est pour les onze premiers mois d'environ 21 milliards, atteindra sans doute 24 milliards. Compte tenu du coefficient des prix, nos achats sont donc quelque peu inférieurs à ceux de 1913.

A l'exportation, la somme en 1913 était de 6 milliards 880 millions ; elle dépassera sans doute, cette année, 19 milliards. Nous sommes donc, compte tenu encore des prix, exactement au niveau d'avant-guerre.

Au total, le déficit de notre balance commerciale atteindra, pour l'année en cours, près de 3,5 milliards, chiffre proportionnellement inférieur à celui de 1913.

Par contre, ce déficit n'est plus comblé, comme avant la guerre, par notre portefeuille de valeurs étrangères.

Dès lors, il importe de deux choses l'une ; ou bien que nous reconstituions au plus tôt ledit portefeuille, ou bien que nous intensifions nos exportations. Sinon, le déficit de notre balance commerciale pourrait présenter les plus fâcheuses répercussions.

D'ailleurs, rien ne nous empêche de recourir simultanément aux deux remèdes : l'essentiel est de combler le déficit. Nous devons y parvenir.

⁂

Nous disions l'autre jour que la France ne disposait pas de la marine correspondant à ses besoins et nous formulions le vœu que le Parlement ne ratifiât pas sans les amender les accords de Washington qui sanctionnent notre déchéance navale.

Or, voici qu'une propagande se dessine en faveur de la ratification pure et simple.

Ainsi, le sénateur Gaston Doumergue écrit dans *Actualités* :

En faisant attendre cette ratification, en ayant l'air de ne pas vouloir la donner, nous répandons au dehors l'idée que nous serions assez riches pour construire une grande flotte sans la limitation qu'on nous a imposée et que le Gouvernement qui était au pouvoir au moment de la Conférence a acceptée.

Or cette idée est faite pour nous nuire. Nous n'avons aucun intérêt à chercher à paraître plus riches et plus ambitieux que nous ne le sommes, à fournir ainsi des arguments à ceux qui prétendent que nous n'avons en tête que des desseins impérialistes.

Et, pour suprême argument, M. Doumergue ajoute : « M. Clemenceau, qui vient de tâter le pouls des Américains, conseille au Parlement de ratifier sans retard les décisions de la Conférence. »

L'argument « clemenceau » ne nous convainc pas. Nous ne méconnaissons pas le rôle éminent joué par « le Tigre » durant la guerre. Mais nous nous souvenons que, pour déterminer la ratification du Traité de Versailles, il nous avait promis certain pacte de garantie anglo-américain.

Ce pacte s'est évanoui !... Et c'est pourquoi nous montons presque seuls la garde au Rhin et devons fournir un effort militaire dépassant presque nos forces. L'expérience nous suffit !

Quant à l'argument financier, il n'est guère plus décisif : les Etats-Unis ne nous en réclameront pas moins, après comme avant, le remboursement de leurs créances.

Et puis, c'est avant tout une question de principe qu'il s'agit de trancher : oui ou non la France doit-elle souscrire à la déchéance de sa marine et consommer celle-ci définitivement? Le problème est purement politique.

M. D.

Anathèmes bolcheviques

Une bien douloureuse — ou bien plaisante — aventure vient d'échoir à tous ceux qui, chez nous, éprouvent des sympathies plus ou moins vives pour les bolcheviks.

Nous savions déjà, par expérience, que les gens de Moscou ne s'embarrassaient guère de gratitude : en vain nos bons communistes célébraient à qui mieux mieux les vertus et hauts-faits des dictateurs. Ceux-ci n'éprouvaient que mépris pour des adeptes qu'ils jugaient encore trop « embourgeoisés ». Et aux dithyrambes des uns répondaient les excommunications des autres.

Pourtant, jusqu'ici ces excommunications restaient individuelles.....

Mais Lénine et ses compères aiment les situations nettes et aujourd'hui c'est par fournées entières et abondantes qu'ils excommunient les faux-frères, les hérétiques.

Oyez plutôt : le quatrième Congrès de Moscou vient d'édicter toutes une série de défenses qui va plonger dans l'affliction beaucoup de pauvres gens... et en faire sourire bien d'autres.

Lénine ne s'est-il pas écrié : « Anathème aux francs-maçons ! Anathème à la Ligue des Droits de l'Homme ! Anathème à tous les intellectuels ! »

Quelle belle et merveilleuse « exécution !

Mais, il faut lire les termes mêmes de l'oracle bolchevique : « Celui qui, avant le 1er janvier, n'aura pas déclaré ouvertement à son organisation et rendu publique par la presse du parti sa rupture complète avec la franc-maçonnerie est, par la-même, automatiquement exclu du parti communiste, sans droit d'y jamais adhérer à nouveau, à quelque moment que ce soit. »

C'est la condamnation à perpétuité! Le franc-maçon est rejeté à tout jamais hors du sein communiste ! Sa faute apparaît indélébile. Que nul, surtout, ne s'avise d'essayer de tromper la vigilance des pontifes du bolchevisme : il sera flétri « d'une tâche d'ignominie devant tout le prolétariat ».

Comment ne pas frémir à la seule perspective de châtiments aussi inhumains ?

Rassurez-vous : la menace est moins grave pour les simples membres de la Ligue des Droits de l'Homme. Certes l'anathème les atteint toujours. Du moins, elle n'est plus définitive ; elle s'arrête devant le passé : « Aucune sanction punitive, proclame la bulle Léninique, ne frappe par rétroactivité les communistes ayant adhéré à cette ligue ». Bref, le paradis bolchevique n'est pas à tout jamais interdit aux disciples de M. Ferdinand Buisson ! Que de miséricorde ! Que de bonté... insoupçonnée !

Quant à la dernière catégorie d'hérétiques, les intellectuels, il sied de leur enlever tout rôle actif dans les affaires de la cité.

L'intellectuel n'est-il pas, en effet, le fâcheux, l'esprit inquiet, qui recherche les causes, analyse les faits, critique les actes, discute les ordres, pèse les résultats ?...

Les bolchevistes chérissent la devise : « Honni soit qui pense! »

Et, de fait, n'ont-ils pas exterminé tous les intellectuels que comptait la Russie ? C'est évidemment une manière efficace de rendre effectives les excommunications !

⁂

On voudrait pouvoir sourire au spectacle de pareilles élucubrations : on peut vivre, et même très heureusement, encore que frappé d'anathème !... Mais nous venons d'évoquer le martyrologe de toute l'intellectualité russe : nous songeons au véritable carnage de savants et de penseurs fait par les bolchevicks, et au comique d'une sinistre démence succède une immense pitié pour tout un malheureux peuple...

M. D.

INFORMATIONS

La question des dettes

Le correspondant diplomatique de l' « Observer » écrit que tant que l'Amérique ne prendra pas part aux discussions internationales, il est peu probable qu'on trouve une solution au problème des dettes interalliées, car il n'y a aucune raison de supposer qu'en ce moment la France ait l'intention de modifier sa politique à ce sujet.

D'autre part, il est impossible à la Grande-Bretagne de remettre les dettes qui lui sont dues, alors qu'elle doit payer les siennes propres.

C'est bientôt la France qui devra de l'argent à l'Allemagne

Le parti nationaliste allemand aurait l'intention d'interpeller le gouvernement du Reich au sujet des travaux exécutés de novembre 1918 à novembre 1920, dans les régions dévastées françaises. Les nationalistes allemands prétendent que pendant ce laps de temps les prisonniers allemands qui ont travaillé en France auraient eu des salaires extrêmement réduits, et que la France aurait ainsi profité d'un milliard et demi de francs-or. Ils se proposeraient de demander que cette somme fût déduite du montant des réparations !...

L'armée rouge s'arme avec le concours de Krupp

L'armée rouge possède actuellement 1,800.000 fusils, 2.500 canons de campagne, 930 canons lourds, 13.000 mitrailleuses, 15 escadrilles d'aéroplanes.

Des armes de toutes espèces continuent en outre à arriver constamment de l'étranger. Les fabriques d'armes, en Russie, marchent admirablement. Celle de Krupp (usines Poutilow), à Pétrograd, a fourni déjà 120 canons.

Guillaume II fait des affaires

L'ex-kaiser a vendu 10.000 dollars à une firme cinématographique anglo-américaine les droits mondiaux de reproduire tout ce qui constitue, d'après lui, la première photographie de son récent mariage. L'ex-kaiser aurait été « ennuyé » d'apprendre que des photographes non autorisés ont réalisé des profits importants en vendant des photographies « officieuses » des augustes époux. Cette considération, ajoutée au désir d'augmenter ses ressources en vue des fêtes de Noël, pour lesquelles on élabore à Doorn des plans somptueux, l'ont amené à prendre cette décision.

L'Allemagne refuse de livrer de l'azote à la France

Des négociations ont eu lieu, au début de la semaine, au ministère des réparations, au sujet de la livraison d'azote à la France. La demande française de 60.000 tonnes d'azote pur livrable au compte des réparations, a été repoussée par le gouvernement allemand qui a allégué que la production ne suffit pas à beaucoup près à couvrir les besoins intérieurs.

L'accord n'a pu se faire davantage sur un compromis proposé par le gouvernement français.

Où passe l'argent ?

Le « Berliner Tageblatt » signale que l'Etat de Bade a emprunté depuis la guerre au total, une somme de 32 milliards de marks, pour la construction presque achevée actuellement d'usines hydro-électriques.

Nouveaux emprunts

Après avoir entendu M. de Lasteyrie, la Commission des finances a longuement discuté le projet des douzièmes provisoires particulièrement en ce qui concerne les dépenses recouvrables. Elle a accepté en principe l'émission prochaine d'un emprunt de 3 milliards pour les six premiers mois de l'année et la création d'un milliard 500 millions d'obligations décennales pour le remboursement des dommages mobiliers.

Elle prendra une décision définitive à ce sujet très prochainement après audition du ministre des régions libérées ainsi que pour la convention avec la Banque de France, sur laquelle le ministre des finances s'expliquera encore le même jour.

La question de l'heure d'été

La Chambre de commerce de Paris a adopté un vœu demandant au Parlement d'instituer l'heure d'été définitivement dans nos lois.

Chambre des Députés

Séance du 23 décembre 1922

Dans la séance du matin, la Chambre continue la discussion du budget des P. T. T.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre vote le projet de loi modifié par le Sénat, relatif à l'incorporation de la classe 1923.

Elle reprend la discussion du budget des P. T. T. dont les articles 5 à 16 sont votés.

CHRONIQUE LOCALE

UNE INVENTION !

Les inventeurs sont légion : dans toutes les branches du commerce, de l'industrie, il est des citoyens qui, très ingénieux, trouvent toujours moyen de modifier telle ou telle partie d'un outillage, voire de créer un outillage nouveau.

Les gens à esprit inventif sont appréciés, mais malheureusement ils ne sont pas toujours récompensés.

Et vraiment, il en est qui ne méritent pas de l'être. C'est ainsi que, comme l'indique un de nos confrères, il y a quelques jours, une idée germa dans la cervelle d'un employé du ministère des finances.

Encombré par les souchiers des Bons de la Défense Nationale, cet employé aurait décidé de les mettre au pilon ou de les incinérer.

Sans doute, cette opération permettait de débarrasser les archives du ministère des finances d'un papier très encombrant, mais, par contre, elle rendait incontrôlables les opérations financières qui ne sont pas encore périmées.

Comme le dit notre confrère, c'était vouloir jeter un grand voile sur l'introuvable chiffre des Bons de la Défense en circulation.

On espère toujours qu'un esprit inventif finira par trouver une panacée qui fera le bonheur de tous : mais l'esprit inventif du ministère des finances n'avait trouvé rien moins que le bon moyen de ruiner quantité énorme de petites gens.

Si c'est comme bûche de Noël que cet inventeur envoie cette surprise, elle est un peu trop grosse. Le bon populo qui a répondu à l'appel du Gouvernement pour prendre des Bons de la Défense, préfère autre chose que cette façon sans doute très ingénieuse mais douteuse, de rendre incontrôlables les opérations financières qu'il a faites.

Aussi bien, le personnage ne s'est pas trop creusé la cervelle pour trouver cette invention. Mais, avec notre confrère nous demanderons si le ministre des finances a assuré contre l'incendie les locaux où sont entassés les souchiers des Bons de la Défense Nationale ?

Çà, c'est intéressant à savoir, car on ne sait jamais à quelle extrémité peut en arriver un inventeur pour montrer, prouver l'efficacité de son invention.

Et en l'espèce, la démonstration serait plutôt désastreuse.

LOUIS BONNET.

Au 7e

M. Arnal, lieutenant à titre temporaire au 75e d'infanterie, est nommé à titre définitif (territoriale) au 7e d'infanterie.

Postes

M. Gauthier, facteur à Lalbenque, est nommé à Puy-l'Evêque.

Contributions indirectes

M. Dumas, vérificateur des contributions indirectes à Gramat, est nommé vérificateur faisant fonctions de receveur à Lavaveix (Creuse).

Nos compatriotes à Paris

M. Tournier de Souillac, vient d'être nommé employé à la Compagnie du Chemin de fer Métropolitain de Paris.

M. Vitrac de Puybrun, vient d'être nommé employé à la Compagnie du Chemin de fer du Nord-Sud de Paris.

M. Bourdaries de St-Germain, vient d'être nommé conducteur à la Société des Transports en commun de la Région Parisienne.

Par arrêté en date du 9 novembre 1922, notre compatriote Mme Bastide (Hélène) née Tocaben agent de bureau des Ponts et Chaussées, attachée au service ordinaire du département de la Haute-Savoie, a été affectée à dater du 1er janvier 1923, au service ordinaire du département du Cantal, au bureau de l'arrondissement de l'Est à Aurillac.

Ecole primaire supérieure

M. Salgues, professeur adjoint à Cahors, pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les écoles normales et les écoles primaires supérieures, est classé parmi les professeurs de l'école primaire supérieure de Cahors.

Danger allemand Aviation et guerre chimique

Le Comité Français de Propagande Aéronautique m'envoie la conférence, faite le 9 décembre dernier par M. Michelin devant les membres de ce Comité et une foule d'élite. Le sujet traité est le titre de ce modeste article.

L'expérience nous assagira-t-elle et en comprendrons-nous les leçons ? Notre aviation prend-elle l'essor nécessaire ? 30 mois avant la déclaration de guerre, un technicien perspicace réclamait 15.000 avions. Or, de combien d'appareils l'armée disposait-elle en 1914 ? de 125 exactement, capables de prendre l'air et répartis en 21 escadrilles. Et Galliéni, pour le camp retranché de Paris disposait, en tout, de 9 avions. Sur ces avions, il n'y avait ni mitrailleuses, ni viseur, ni lance-bombes. L'œil de l'artillerie, l'œil du commandement, le chasseur pour purger l'air manquaient ; le Ciel, au contraire, était sillonné d'avions allemands ; ce n'est que bien plus tard que nous avons pu lutter contre l'aviation ennemie.

Or, il y a quelques semaines, M. Clemenceau disait aux Américains : « on possède des preuves que l'Allemagne prépare une guerre de revanche, ouvrez les yeux ».

De quelle façon ? par les gaz ! Guerre terrible ! Les Américains ont déclaré que sur 275.000 tués, 75.000 l'avaient été par les gaz, c'est-à-dire 27 0/0. Or, il est prouvé que les établissements chimiques d'Allemagne prennent une extension formidable ; qu'elle produit plus qu'elle n'emploie, qu'elle a des réserves énormes et que telle usine, au caractère commercial, sera, du jour au lendemain, transformée en un foyer de guerre ; la réaction chimique, toute prête, favorisant les gaz et faisant éclore les explosifs. Sans oublier, comme l'a exposé le député-aviateur Fonck que, par enchantement, 20.000 avions de commerce sont métamorphosés en avions militaires. Le colonel Dorand, qui fut chef de la Mission de contrôle aéronautique en Allemagne disait avant de mourir à un jeune aviateur : « j'ai vu de près ce qui se passe en Allemagne : sur le Christ mourant, je jure qu'un danger terrible menace la France, la guerre qu'ils préparent sera une guerre d'aviation et de gaz. »

M. Michelin ajoute : j'ai parié que, avant 1931, des avions géants iront dans la même journée de Paris à New-York. Serons-nous les seuls, les premiers à posséder en surnombre ces appareils destructeurs ? Voilà la question à résoudre. Or, en ce moment, la fabrication chimique allemande est, comme production, supérieure à la nôtre ! Les avions où les construit-on, où les construira-t-on ? en secret ! par pièces séparées. Avec cette population croissante, ces facteurs nombreux, cette rage de se venger, il faut redoubler d'efforts ! La science, hélas ! se retourne contre l'Humanité ! Avec ces amateurs nouveaux, où sera le Front : il sera aussi à l'arrière, et Berlin, Paris, Toulouse, Leipzig, Orléans, Cassel, les 4 points cardinaux français et allemands connaîtront tous les jours les horreurs de la guerre. Voilà rapidement esquissée, une conférence qu'on m'a prié de communiquer aux Quercinois : *Caveant consules.*

Ant. CHÉRY.

Mairie de Cahors

Un emploi de gardien du Cimetière sera vacant le 1er janvier prochain.

Les personnes susceptibles d'occuper ce poste sont invitées à faire parvenir leur demande à la Mairie, sans retard.

La préférence sera donnée à un mutilé ou réformé pour blessures ou maladies contractées aux armées à la condition d'être en possession des aptitudes physiques nécessaires.

Cours professionnels

(*Loi Astier*)

Le Directeur des cours a l'honneur d'informer Messieurs les Patrons et Apprentis que les cours sont suspendus du 26 décembre 1922 au 2 janvier 1923.

Reprise : mercredi 3 janvier.

M. l'Inspecteur du Travail rappelle à Messieurs les patrons des industries, du bâtiment, de la couture, de la lingerie et de la mode, que la loi Astier (1919) leur fait une obligation d'envoyer leurs apprentis âgés de moins de 18 ans aux cours professionnels, organisés par la ville de Cahors.

LE NOUVEAU PAIN

L'*Officiel* a publié le 20 décembre le décret suivant :

« A partir du 25 décembre 1922, inclusivement, et jusqu'au 31 août 1923, inclusivement, la farine, à l'exclusion de celle bénéficiant d'une dérogation à l'article 1er du décret du 28 juillet 1922, devra être composée obligatoirement d'un mélange de 90 p. 100 de farine entière et soit de 10 p. 100 de farine de seigle, soit de 10 p. 100 de farine de riz, *soit de 10 p. 100 d'un mélange en parties égales de farine de seigle et de farine de riz.*

« *L'addition des farines de succédanés à la farine entière de froment devra être effectuée avant la sortie du moulin.* »

⁂

Une simple observation. On va mélanger le seigle à la farine de froment: est-ce que ce seigle sera de bonne qualité ?

Il y a 1 an environ, le ravitaillement vendit des stocks de seigle qui n'était pas très frais. Est-ce que ce serait ce seigle qu'on nous ferait avaler ? A l'administration de surveiller...

L. B.

Comité de retour à la terre

Les élections pour la formation d'un comité de « Retour à la Terre » ont donné les résultats suivants:

Votants, 149. Ont obtenu : MM. Couderc, aux Masséries (Saint-Géry), 137 voix ; Michel-Henras, à Cahors, 122 voix ; Jouffreau, à Prayssac, 117 voix ; de Camy, au Vigan, 116 voix ; Rozières, à Figeac, 113 voix ; Laquièze, à Vayrac, 102 voix ; Magre, à Cajarc, 100 voix; Gibert, à Costeraste, par Gourdon, 100 voix ; Courdesse, à Lalbenque, 94 voix; Rouquié, à Assier 88 voix ; Aujols, à Saint-Céré, 84 voix; Pelet, à Labastide-du-Vert, 84 voix ; Combes, à Salviac, 82 voix ; Bach, à Cremps, 62 voix ; Roucie, à Prayssac, 48 voix ; voix diverses, 23.

MM. Couderc, Michel-Henras, Jouffreau, de Camy, Nozières, Laquièze, Magne, Gibert, Courdesses, Rouquié, ont été proclamés élus membres du comité pour cinq ans.

Après l'incendie

Nous recevons la lettre suivante :

Cahors, le 22 décembre 1922.

Monsieur,

J'ai lu hier soir votre numéro du *Journal du Lot* très intéressant au sujet de l'incendie de St-Georges.

J'y ai remarqué l'hommage que vous rendez à nos honnêtes sapeurs-pompiers dont le dévouement est sans bornes.

Grâce à eux les maisons voisines n'ont pas eu à souffrir parce qu'ils ont su sectionner le feu.

Nos félicitations vont aussi à quelques citoyens qui eux aussi ont fait les pompiers quand ils pouvaient avoir de l'eau, si rare ma foi, que je me demande encore comment il se fait que tout le quartier n'ait pas brûlé. Je l'ai déjà dit, c'est grâce aux pompiers sans eau et aux sapeurs avec leur hache.

Que serait-il advenu ou plus tôt que peut-il advenir le jour où un foyer d'incendie éclatera en haut de la ville ?

Si l'eau ne peut descendre à St-Georges, je me demande si elle montera en haut de la ville.

Où sont les prises d'eau dans ce quartier comme dans les autres ? *Enterrées* ?

Ne croyez-vous donc pas, Monsieur, qu'il y ait un remède à apporter à tout cela...

Je pense que si, et MM. de la Municipalité pourraient bien se rendre compte que la Compagnie des pompiers a besoin de tuyaux, et que des budgets votés, il devrait au moins il y en avoir un pour remplacer ces quelques mauvais instruments. Les inutiles sont votés, les utiles sont laissés de côté.

J'ai tenu Monsieur à vous dire cela.

J'espère que vous en profiterez pour en faire prendre connaissance à nos édiles municipaux.

Veuillez agréer, etc...

Habitations à bon marché !!

Les journaux relatent une affaire dans laquelle est impliquée M. l'abbé Germain Magne, ancien directeur du journal la *Défense* à Cahors.

M. l'abbé Magne avait fondé une « société anonyme des bâtiments économiques » à Paris, et avait comme associé le marquis de Saletta d'Opoul.

Cette société avait pour but, si on en croit les prospectus, de remédier à la crise des loyers, en permettant de construire certains petits pavillons, moyennant un premier versement de 3.000 ou 4.000 francs. Aussitôt en possession de cette somme, la société envoyait à son client un ouvrier terrassier qui exécutait quelques fouilles dans le terrain sur lequel devait s'édifier l'immeuble. Puis c'était tout. On ne revoyait plus personne.

En plus de cette « affaire » qui avait attiré de nombreux clients, l'abbé Magne, qui recevait de l'archevêché un modique secours mensuel de 20 fr., avait fondé l'Union syndicale des sinistrés de la guerre. Ce groupement avait pour objet : 1° d'unir ensemble les malheureux sinistrés de la guerre pour que leurs revendications, si légitimes, puissent plus vite aboutir auprès du gouvernement, qui doit leur payer les dévastations dont ils ont été victimes ; 2° de former des groupes de sinistrés de la guerre qui veulent faire reconstruire leurs maisons démolies et qui désirent qu'on défende leurs intérêts auprès du gouvernement ; 3° d'envoyer parmi ses adhérents les plus notoires des représentants aux Etats-Généraux du Nord.

Cette Union semblait poursuivre un noble but, et ce fut à qui s'inscrirait comme « fondateur à vie », moyennant un petit versement de 100 francs. Pour recueillir le plus d'adhésions possible dans ses différentes entreprises, l'abbé Magne avait édité et dirigeait dans sa propriété de la Garenne-Colombes un journal, *le Banlieusard*.

M. l'abbé Magne et le marquis de la Saletta sont poursuivis pour escroqueries, d'abus de confiance et d'infraction à la loi sur les sociétés. Ils ont été toutefois laissés en liberté provisoire.

Notons que M. l'abbé Magne aurait tenté, il y a quelques mois, de trouver à Cahors, où il était de passage mardi dernier, un représentant pour sa société de bâtiments.

AVIS

Les négociants en tissus de Cahors, ont l'honneur de prévenir leur clientèle qu'à l'occasion du Jour de l'An, leurs magasins resteront ouverts, le dimanche 31 décembre, toute la journée.

Union fédérale des anciens prisonniers de guerre (France et Colonies)

Le Conseil d'Administration se fait un agréable devoir d'informer tous les intéressés que son zélé Président est rentré de Paris, porteur des meilleures nouvelles. L'infatigable Rimbaud s'est acquitté au mieux d'une mission extrêmement délicate.

Durant son assez long séjour à la capitale, notre ami a eu de fréquentes et édifiantes conversations avec les plus éminentes personnalités parlementaires qui avaient bien voulu prendre rendez-vous. Le résultat de ces multiples et laborieuses démarches tentées en haut lieu sera exposé et commenté dans le journal de défense l'*Echo des prisonniers de guerre* de janvier. Les importants et significatifs entretiens seront rapportés fidèlement et avec toute l'ampleur voulue. Nos innombrables adhérents sauront en quelle estime particulière est tenue l' « Union Fédérale ».

Pour résumer l'utile besogne accomplie dans les diverses sphères il nous suffirait d'annoncer que cette récente et vigoureuse impulsion a puissamment contribué à enregistrer deux événements capitaux. M. Balanant, député du Finistère et membre d'honneur a déposé le 1er décembre son rapport sur la proposition de loi relative au payement d'une indemnité compensatrice équivalente au rappel d'arrérages de pension. Ce texte modifié uniquement dans la forme a l'approbation du gouvernement.

D'autre part, l'avant-veille du retour de notre Président, une Commission s'est réunie à la Chambre pour discuter les modalités d'application du projet de nos amis de la première heure Bouilloux-Laffont et Léon Barety, comportant l'attribution d'une indemnité de colis de 2,50 par journée de captivité.

La situation est donc plus rassurante que jamais, Cependant pour abattre les dernières difficultés encore possibles, il faut que les P. G. soient étroitement unis et disciplinés pour offrir un front unique. Les Rapatriés désireux comme nous d'enregistrer à bref délai la victoire totale doivent adopter le pavillon de l' « Union Fédérale » aujourd'hui fièrement déployé sur toute la France.

Le Comité.

N. B. — Sur simple demande adressée au siège social de l' « U. F » 14, Boulevard Cunéo à Toulon (Var) il est expédié par courrier tournant une fiche individuelle pour le décompte de l'indemnité des colis, le remboursement des marks, le relèvement des primes mensuelles, le rappel d'arrérages de pensions, la comparution devant une Commission de Réforme etc. etc... Nos divers services supérieurement organisés sont à la plus entière disposition de nos adhérents et ce gratuitement. Tous les Camarades ont le devoir de retenir d'ores et déjà un numéro gratuit de l' « *Echo des prisonniers de guerre* » de janvier comportant le guide complet du P. G. et divers articles extrêmement intéressants : « Pourquoi les Militants de l'ouest et nous, sommes d'accord une fois de plus ».

Coups et blessures

Trois amis, MM. Vinel, Borredon et Rigouste, tous trois habitant Pasturat, étaient attablés dans un café de cette localité, lorsque tout à coup des mottes de terre tombèrent sur la table qui supportait les consommations. L'empêcheuse de consommer en rond, était Mme Borredon, à qui Mme Vinel, accourue au bruit, adressa des critiques et des remontrances. Mal lui en prit, car l'irascible épouse de M. Borredon frappa Mme Vinel d'un coup de pierre. Atteinte à la base du nez, la victime s'affaissa et perdit connaissance.

Remise de sa syncope, elle se rendit chez M. le docteur Calvet, qui lui délivra un certificat médical, constatant le degré de gravité de la blessure ; après quoi, elle déposa une plainte au parquet de Cahors.

La classe 1922 sur le Rhin

En raison de la situation particulière résultant de la relève sur les théâtres d'opérations extérieures des militaires de la classe 1921, le ministre de la guerre vient de décider qu'un certain nombre de jeunes soldats de la 2e fraction du contingent 1922 sera acheminé très prochainement sur ces territoires.

Ces envois pourront commencer à partir du 4 janvier 1923.

Toutefois, les jeunes gens qui auront demandé l'autorisation de prendre part au concours pour l'obtention du titre d'élève officier de réserve ne devront pas être compris dans les renforts envoyés sur ces territoires. Par contre, ils deviendront disponibles et pourront être dirigés sur les théâtres d'opérations extérieures si l'autorisation de passer cet examen ne leur est pas accordée ou s'ils sont refusés aux épreuves d'admission de ce concours.

La libération de la classe 21

D'après le rapport sur le projet de loi relatif à l'appel de la classe 1923, présenté par le lieutenant-colonel Fabry, député, au nom de la Commission de l'armée, on peut d'ores et déjà annoncer que la classe 1921 sera libérée vers la fin du mois de mars prochain, que les fils aînés de familles nombreuses (cinq enfants au moins) appartenant à la classe 1922 seront libérés au bout de douze mois de service, qu'enfin les militaires engagés par devancement d'appel en 1921, bien qu'appartenant aux classes 1922 et 1923, feront deux ans de service.

Mouvement des vins

Voici, d'après l'Officiel, le mouvement des vins dans le Lot pendant le mois de novembre 1922.

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 15.171 hectolitres.

Quantités de vins soumises au droit de circulation : 13.583 hectol.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 5.345 hectol.

ON DEMANDE des **ouvrières et des apprenties** à la Société d'appareillage électrique de Cahors, avenue de l'Abattoir. **(Ancienne usine Galaup).**

S'adresser à l'usine.

Lauzès

Les doléances des ruraux. — Tout le monde se plaint de la vie chère; nos braves cultivateurs surtout, se plaignent d'acheter fort cher les produits dont ils ont besoin, alors que la vente de ceux qu'ils récoltent, produisent ou font venir, a diminué dans de notables proportions. Exemple : le blé a diminué et le pain... augmenté; les bœufs, brebis, moutons, agneaux, ont diminué au moins de 40 0/0 et on ne s'en aperçoit pas chez les bouchers et..... le propriétaire-cultivateur exhale sa mauvaise humeur, et trouve que l'Etat lui demande beaucoup d'argent, sous forme d'impôts divers pour le gaspiller; il se demande par exemple si certains fonctionnaires ne sont pas trop bien payés.

Puy-l'Evêque

Soirée de gala. — La soirée de gala que nous avions annoncée a été des mieux réussies. C'est devant une salle comble que les artistes ont joué avec un bel entrain, aussi les applaudissements ne leur ont pas été ménagés. Merci à tous les artistes ainsi qu'à la Commission des Fêtes.

On nous annonce une nouvelle soirée pour le 1er janvier avec « Mireille ».

Floressas

Nos foires. — Notre foire du 7 janvier, dite des « Rois », se tiendra le samedi 6 janvier 1923, le 7 janvier tombant un dimanche et le lundi 8 étant foire à Prayssac.

Les divers forails seront largement approvisionnés en animaux de toute nature.

Des primes seront distribuées aux acheteurs suivant le barême ci-après : 5 fr. par tête de bœuf ou de vache, 1 fr. par tête de mouton.

Il ne sera pas perçu de droit de place.

Figeac

Foire. — La prochaine foire mensuelle aura lieu le samedi 30 décembre.

Cajarc

Adjudications. — Les adjudications pour les droits de place, ceux de pesage et d'abattage et enfin de stationnement des bestiaux, ont eu lieu avant-hier dimanche 24 décembre. Sont déclarés adjudicataires :

Droits de place : M. Gaston Mirabel moyennant une somme annuelle de 3.250 francs.

Droits de pesage et d'abattage : M. Gustave Bert moyennant 1.450 francs.

Droits de stationnement des bestiaux : M. Cance Jean-Louis, moyennant 2.410 fr.

C'est donc un total de 7.110 fr. pour le budget communal, ce qui constitue une plus value de près de 3.000 francs sur les adjudications précédentes.

Foot-ball association. — Dimanche 24 décembre l'équipe première de l'Union Sportive Cajarcoise s'est rendue à Tour-de-Faure pour matcher avec le Tour-de-Faure Olympique.

Bien que privée de trois de ses joueurs remplacés par des membres de l'équipe seconde, l'équipe Cajarcoise a fait une brillante partie terminée par 7 buts contre 2 à Tour-de-Faure.

L'entraînement de l'U. S. C. est excellent, aussi espérons-nous que dimanche 31 décembre, elle fera bonne figure contre l'équipe première de l'Etoile Sportive de Combes, réputée la meilleure de l'Aveyron.

La rencontre aura lieu sur le terrain de l'U. S. C. à Cajarc.

Nous espérons qu'un public nombreux viendra applaudir nos sportmens.

Montfaucon

Adroit chasseur. — Un sanglier pesant 56 kilos a été tué presque à bout portant dans les bois du Frau de Montfaucon, par le jeune Chalvet, âgé de 16 ans, et demeurant à Combescure.

C'est le deuxième animal abattu par ce précoce chasseur.

Salviac

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré dans l'immeuble de M. Bouygues, boulanger à Salviac, dans la nuit de vendredi à samedi. Il fut rapidement éteint.

Les pertes sont peu importantes et couvertes d'ailleurs par une assurance.

Dégagnac

Probité. — Mme Bouscane de Lentis, près Dégagnac, a trouvé sur la place publique à Gourdon, samedi 23 décembre, un portefeuille contenant la somme de six cents francs, qu'elle s'est empressée de remettre à son propriétaire.

Souillac

Pêcheurs à la ligne. — La société de pêcheurs à la ligne a tenu mercredi soir à la mairie, une réunion qui fut très intéressante.

Après la lecture du règlement demandée par M. Delpech Emile, on procéda à la liquidation de certains griefs formulés contre un membre du bureau sortant.

MM. Bedéne et Tournié prirent contradictoirement la parole. La lecture d'une longue et fort spirituelle lettre vint heureusement dérider l'assemblée.

On procéda ensuite au renouvellement du bureau. Furent élus : M. l'intendant Gadarein, président; MM. Lascoux Albert et Bedéne, vice-présidents; M. Rochais, secrétaire.

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication Iodotannique phosphatée

Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 10 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies

REVUE BLEUE

Fondée en 1863

Paraissant les premier et troisième samedis de chaque mois

Sommaire du 16 décembre 1922

1. La Vie intime de Madame de Pompadour : La Conquête du Roi, par Marcelle Tinayre ; 2. Qu'est-ce que la Philosophie ? par Edouard Le Roy, Membre de l'Institut ; 3. La Critique et le Droit de Réponse, par Max Buteau; 4. La Tornade (Nouvelle), par Charles Géniaux ; 5. Madame de Staël et la Suisse, par André Monglond, Professeur à l'Université de Grenoble ; 6. La Politique étrangère : La Situation Européenne et la Division des Partis, par L. Dumont-Wilden ; 7. Le Roman : A propos du prix Balzac, par Firmin Roz ; 8. Le Théâtre : Essai de Comique philosophique, par Gaston Rageot ; 9. A travers les Revues Etrangères, par Gaston Choisy ; 10. Les Livres nouveaux ; 11. Les Livres d'Etrennes ; 12. Bulletin Roumain; 13. Bulletin Tchécoslovaque ; 14. Bulletin Polonais ; 15. Bulletin Maritime.

Prix du numéro : 1 fr. 90 ; Etranger : 2 fr. 50. — Paris, 286, boulevard Saint-Germain (VIIe). Téléphone : Fleurus, 02-29.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 25.

Alaska et Etats-Unis

De Washington : Le Président Harding visitera l'Alaska en juin prochain. Il espère stimuler le développement du pays et y arrêter la diminution de la population.

⁂

Tempête en Grande-Bretagne

De Londres : La tempête, qui sévit depuis plusieurs jours sur les côtes de Grande-Bretagne, fait rage dans tout le nord-ouest de l'Ecosse. Un grand nombre de bateaux de pêche ont été complètement détruits.

⁂

Marchandises françaises en Russie

De Riga : La Société Centrale des Coopératives de Pétrograd annonce l'arrivée de la première cargaison de provenance française : elle comprend principalement de l'huile de palme et des produits alimentaires.

⁂

Relations turco-bulgares

De Constantinople : M. Kolocheff, l'ancien premier ministre de Bulgarie, est arrivé à Angora. Il vient pour entamer des négociations au sujet de la reprise des relations diplomatiques entre la Turquie et la Bulgarie.

⁂

Le port de Salonique

De Milan : Le gouvernement grec offrirait à la Roumanie et à la Tchécoslovaquie une zone franche dans le port de Salonique, ainsi qu'il l'a déjà fait pour la Yougoslavie. Les trois zones feraient ainsi de Salonique une sorte de port franc.

Marché de La Villette

25 Décembre 1922

ESPÈCES	ENTRÉES	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KIL Les porcs se cotent au 50 k. poids vif		
			1re qual.	2e qual.	3e qual.
Bœufs....					
Vaches...	4.076	»	2,50	2,25	2,00
Taureaux.					
Veaux....	2.179	45	3,75	3,50	3,00
Moutons..	10.218	»	4,00	3,75	3,50
Porcs.....	3.129	»	5,80	5,60	5,40

OBSERVATIONS. — Vente plus facile sur toutes les marchandises.

REMPLACEZ

l'extrait de quinquina par la Quintonine. Un flacon versé dans un litre de vin de table donne un excellent vin fortifiant. Le flacon de Quintonine, 2 fr. 75.

Pharmacie Orliac à Cahors.

A LOUER centre de la ville

VASTE SALLE

Convenant à **dépôt** ou **magasin**

Surface, 120 mètres carrés

S'adresser à **Mme Vve FAUGE,** 5, rue de l'Université.

Vous êtes invité au Concert

Revenant de Paris,

MANDELLI

rapporte à Cahors, à l'occasion des fêtes, un choix unique de bijoux et d'orfèvrerie, et la merveille du jour :

un appareil de T.S.F

Il convie ses clients à entendre tous les soirs à 21 heures le

radio-concert

en ses magasins

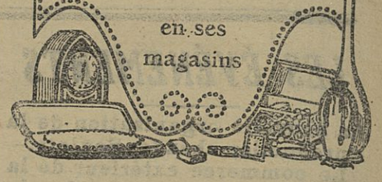

100 camions autos toutes marques, moteurs, boîtes de vitesses, roues, remorques, toutes pièces détachées pour camions et voitures français et américains.

Roulements à galets Timken. — Ferodo pour freins, magnétos, bandages pleins, prix réduits, garantis et mis en place à la presse.

Ragot, 282, Rue d'Ornano, BORDEAUX

ETUDE

DE

Me E. CONTOU

GRADUÉ EN DROIT

HUISSIER A CAHORS

Mercredi trois Janvier mil neuf cent vingt-trois, à quatorze heures, allées Fénelon, à Cahors, il sera vendu aux enchères publiques un cheval gris pommelé, 10 ans, 1 m. 64, en très bon état provenant de la gendarmerie.

ETUDE

DE

Me Georges FONTANGES

Docteur en Droit

Avoué à Figeac, Avenue de la Gare

Successeur de son père

EXTRAIT

d'un

Jugement de séparation de corps

D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Figeac, le vingt-trois juin mil neuf cent vingt-deux, enregistré et signifié,

Entre le sieur Adolphe AYROLES, employé à l'asile de Leyme, domicilié à Leyme (Lot),

Et la dame Marie FRUGNAC, épouse AYROLES, domiciliée à Leyme (Lot),

Il appert :

Que la séparation de corps a été prononcée entre ledit sieur Adolphe AYROLES et la dame Marie FRUGNAC, aux torts et griefs de la femme.

Pour extrait :

Figeac, le vingt-trois décembre mil neuf cent vingt-deux.

G. FONTANGES, *avoué.*

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

Feuilleton du « Journal du Lot » 5

L'Affaire Froideville

PAR

André THEURIET

de l'Académie Française

PREMIÈRE PARTIE

III

La vie parisienne est si absorbante que, malgré la promesse faite à Benoît Sombernon, Jacques Marly n'avait pu trouver en huit jours le temps d'aller entendre l'histoire de l'affaire Froideville. Pourtant, un soir de la fin d'avril, ayant été retenu tard sur la rive gauche, il y dîna et résolut de profiter du voisinage du Luxembourg pour monter rue de Fleurus. A son coup de sonnette, la porte s'ouvrit, et il fut reçu sur le seuil par une belle personne, qui rougit tout d'abord en l'apercevant.

— Monsieur Marly, n'est-ce pas ? lui dit-elle d'une voix un peu émue.

— Oui, mademoiselle, répondit-il, surpris d'être interpellé par son nom.

Elle se hâta d'ajouter :

— Mon père m'avait annoncé votre visite, monsieur, et comme nous ne connaissons personne à Paris, j'ai deviné tout de suite que ce devait être vous. Donnez-vous la peine d'entrer, mon père va venir dans un instant.

Elle lui fit traverser une étroite antichambre obscure et l'introduisit dans une pièce dont les fenêtres prenaient jour sur la rue.

Le soleil couchant entrait obliquement par les croisées ouvertes, et, sous cette illumination de rayons dorés, la beauté de Mlle Sombernon se révélait dans son plein éclat aux regards charmés de Jacques Marly. C'était une grande jeune fille à la taille souple, mais aux épaules et à la poitrine délicatement modelées. Des cheveux noirs entre-croisaient leurs nattes épaisses au-dessus de la nuque, et retombaient par devant en boucles légères sur son front très pur. Le teint était d'un ton mat, et, sur cette blancheur dorée, deux grands yeux bruns luisaient sous la frange des cils noirs. Le nez droit, l'ovale allongé, la bouche souriante, aux coins retroussés, donnaient à cette figure l'expression mystérieuse et attirante de certaines têtes de vierges de l'école du Vinci. La robe de cachemire noir s'ajustait étroitement au buste, et un petit tablier à bavette à carreaux blancs et roses, attaché par des épingles sur la poitrine, faisait encore ressortir l'exquis modelé du corsage et des épaules.

Après avoir offert une chaise à Marly, Mlle Sombernon alla prévenir son père, tandis que le jeune rédacteur profitait de sa solitude pour examiner curieusement l'ameublement de la pièce où on l'avait reçu.

L'intérieur des Sombernon offrait, en effet, de quoi intéresser un artiste. Jacques Marly se trouvait tout à coup transporté en plein milieu campagnard. La pièce était carrelée, et, dans ce carrelage frotté et luisant se mirait tout un mobilier demi-bourgeois, demi-rustique, qui exhalait une savoureuse odeur de province. Contre l'un des panneaux de la cloison une vaste armoire de chêne bruni étalait ses massifs vantaux aux ferrures brillantes comme de l'argent, aux tiroirs ventrus. L'aspect de cet antique meuble de famille suggérait des visions de lessives coulées à la maison et de pièces de toile blanchissant sur le pré. Au-dessus de la corniche, un rouet avec ses fuseaux de bois tourné et sa quenouille garni d'une poupée de chanvre, aidait encore l'imagination à s'enfoncer dans ce rêve de vie campagnarde. Entre les deux fenêtres, une horloge à cadran de cuivre, dans sa boîte oblongue de marqueterie, laissant voir par un œil-de-bœuf vitré le va-et-vient du balancier, avait une sonnerie pleine et argentine, qui rappelait celle des églises de village. Les chaises de paille de deux tons, jaune et noir, dressaient au long du mur leurs dossiers en forme de lyre. Un chat jaune ronronnait dans une bergère, dont le siège était rembourré d'un coussin de vieille étoffe à ramages. En face de l'armoire, sur la cheminée, deux porte-bouquets de vieille faïence de Strasbourg se faisaient pendant, accostés de flambeaux de cuivre jaune, accompagnant un sujet également en faïence, qui représentait un galant jardinier contant fleurette à une bergère Louis XV. Pour compléter cette ornementation de la cheminée, des miniatures étaient accrochées en bordure sur un côté de la glace ; et, de l'autre côté, un passe-partout doré encadrait un diplôme d'honneur sur parchemin, décerné à Benoît Sombernon dans un concours régional. Tout cela embaumait la province, tout, jusqu'aux pots de fleurs qu'on apercevait sur le balcon, et qui avaient évidemment été apportés de la campagne avec le mobilier — pots de citronnelle et de romarin, caisses de laurier-tin et de fuchsias — intimes souvenirs d'un jardin de village, qui mettaient dans ce cinquième de la rue de Fleurus un peu de l'odeur et de la physionomie du terroir natal.

— Bonsoir, monsieur le rédacteur, dit à ce moment Benoît Sombernon, qui entrait avec sa fille, je vous remercie de ne nous avoir pas oubliés. Ah ! ah ! vous examiniez nos meubles ? C'est un peu rustique pour Paris, mais ils viennent tous de notre maison de Marnay, et quand nous les regardons, il nous semble encore être là-bas..., chez nous... n'est-ce pas Thérèse ?

— Oui, répondit Thérèse avec un soupir, ce sont de vieux amis.

— Je n'ai pas besoin de vous présenter ma fille, reprit le bonhomme, je crois qu'elle s'est présentée elle-même. C'est la cheville ouvrière de la maison, monsieur Marly ! Elle fait le ménage à elle seule et trouve encore le moyen de suivre les cours d'une école de dessin. Elle peint sur faïence très joliment, je vous assure !

— Papa, tu ennuies monsieur ! interrompit Mlle Sombernon.

— Du tout, protesta Jacques en se retournant avec un redoublement de curiosité vers la jeune fille ; ah ! vous vous occupez de peinture, mademoiselle ? Moi aussi, aux heures où le ministère me laisse libre.

Ils se mirent à parler métier. Cette communauté de goûts et d'occupations établit rapidement entre eux une sorte de confraternité familière. Ils causèrent du Louvre, du Salon, qui allait s'ouvrir ; Jacques, dont on avait reçu les deux envois, promit à la jeune fille une carte d'entrée pour le jour de l'ouverture. Ils s'oubliaient si bien dans cette conversation sur l'art et les artistes, que Sombernon crut devoir intervenir.

— Il ne faut pas, dit-il, que M. Marly perde son temps avec nous, et nous avons à parler de notre affaire. Ce sera long, et je ne voudrais pas, monsieur le rédacteur, abuser de vos moments, qui sont précieux. Cette histoire de l'affaire Froideville ressemble à ces aventures qu'on lit dans les romans. Elle est, de plus, très compliquée de petit détails qui mettront votre patience à l'épreuve. Moi-même, je m'y perds quelquefois, mais je compte sur Thérèse, qui a tout présent à l'esprit, pour me ramener dans le droit chemin, si je m'égare.

Jacques Marly s'était assis. Thérèse, à son tour, prit la place du chat dans la bergère, le mit sur ses genoux, puis s'occupa d'un ouvrage à crochet, qu'elle avait tiré d'un chiffonnier. Pendant ce temps, M. Sombernon était allé prendre une liasse de papier dans la fameuse armoire, et se plaçant à côté du rédacteur, il commença :

— Je dois d'abord, monsieur, vous parler des Froideville, qui sont les auteurs de nos maux et qui auront éternellement à se reprocher la mort de deux braves et innocentes femmes. C'étaient des nobles du Morvan. Trois frères : l'aîné, le duc est décédé célibataire ; le plus jeune s'est marié à l'étranger et a eu une fille, qui a épousé le comte d'Entrevernes ; le cadet, enfin, le marquis Bernard de Froideville, après être resté garçon jusqu'à quarante ans, se maria à Paris, en 1816, avec la fille d'un officier supérieur de l'ex-garde impériale, nommée Louise-Thérèse Lafauche. La jeune fille n'avait pas de fortune, et, de plus, était d'origine bourgeoise. Aussi ce mariage fut-il très mal vu de la part des frères du marquis de Froideville, qui étaient furieux de cette mésalliance. Leur opposition n'arrêta pourtant pas Bernard, qui s'entêtait volontiers dans ses idées et qui, d'ailleurs, avait le cœur tout à fait pris. Il faut vous dire que Thérèse Lafauche était très séduisante, excellente musicienne, chantant à la perfection et belle à miracle.

(A suivre)